**Zeitschrift:** Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

**Herausgeber:** Alliance nationale de sociétés féminines suisses

**Band:** 12 (1924)

**Heft:** 182

**Artikel:** La quinzaine féministe : Angleterre. - Belgique. - Suisse

**Autor:** E.Gd.

**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-258150

**Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

**Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

**Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 19.07.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch**

DOUZIEME ANNÉE. — N° 182. 7 MARS 1924

LE

# Mouvement Féministe

Organe officiel

des publications de l'Alliance nationale de Sociétés féminines suisses

**Paraissant tous les quinze jours le vendredi**

ABONNEMENTS

SUISSE..... Fr. 5.—
ETRANGER... » 8.—
Le Numéro.... » 0.25

RÉDACTION et ADMINISTRATION

Mlle Emilie GOURD, Pregny (Genève)

Compte de Chèques I. 943

*Les articles signés n'engagent que leurs auteurs*

ANNONCES

| | 1/2 insert. | 1/1 insert |
|---|---|---|
| La case, | Fr. 45.— | 80.— |
| 2 cases, | » 80.— | 160.— |
| La case 1 insertion: | | 5 Fr. |

Les abonnements partent du 1er **janvier.** A partir de **juillet,** il est délivré des abonnements de **6 mois (3 fr.)** valables pour le second semestre de l'année en cours.

**SOMMAIRE :** Une opinion suffragiste : Mgr. BAUDRILLART. — La quinzaine féministe : E. GD. — Genève entre deux sessions : R. O. STRACHEY. — Pour ou contre les 1588 ? : Réponses à notre enquête. — De ci, de là... — Notes et documents ; la grande bicoque : W. MENTHA. — Le travail des femmes au Japon : Miss TAKA KATO. — Carrières féminines, la femme photographe : A. M. — Association suisse pour le Suffrage féminin. — *Feuilleton :* Figures féminines et problèmes féminins dans la littérature suisse-allemande contemporaine (*suite et fin*) : Hélène STUCKY. — Notre bibliothèque : *Percibule ; Paul Geheeb et la libre communauté scolaire d'Odenwald.*

## Une opinion suffragiste

*... Je ne sais pas si le vote des femmes changera beaucoup les élections, mais nous aurons au moins le suffrage uniment universel, et la justice sera satisfaite. J'ai toujours été partisan du droit de suffrage pour les femmes, et je considère comme un reste de barbarie — je le dis chaque fois que j'en ai l'occasion — qu'on ne le leur ait pas encore accordé chez nous comme on l'a fait dans un certain nombre de nations.*

*... Les femmes sont des êtres humains, elles ont une intelligence égale à celle des hommes, bien que d'un autre genre; elles ont plus de sens pratique, un plus grand souci des choses de la famille.*

Mgr BAUDRILLART.

## La Quinzaine féministe

### Angleterre. — Belgique. — Suisse

Une dépêche de Londres en date du 29 février a annoncé que la Chambre des Communes a voté en deuxième lecture, par 288 voix contre 72, le projet de loi de M. Adamson, secrétaire d'Etat pour l'Ecosse, reconnaissant le droit de vote aux élections tant municipales que législatives à toutes les femmes âgées de plus de 21 ans. Ce projet de loi, qui concerne l'Ecosse outre l'Angleterre, mais non pas l'Irlande du Nord, supprime du coup toutes les petites restrictions faites au vote des femmes par la loi de 1918, et place sur le même pied exactement électeurs masculins et féminins.

Et la facilité avec laquelle la Chambre a voté ce projet — qui, d'après la procédure anglaise, n'est cependant pas encore définitivement adopté — prouve avec une aveuglante clarté à quel point l'Idée a marché depuis 1918. Il y a exactement six ans presque jour pour jour qu'a été contresignée par le roi la fameuse loi sur la représentation populaire, qui, après trois quarts de siècle de lutte, instaurait enfin le suffrage féminin, mais seulement pour les femmes âgées de plus de 30 ans, pour ne pas jeter dans la balance une trop forte somme d'inconnu, et avec des restrictions même pour celles-ci dont se sont beaucoup plaintes force femmes très capables, très bonnes citoyennes, mais qui, de par leurs fonctions (directrices de cliniques, d'hôpitaux, d'asiles, de homes, de collèges, professeurs, etc., etc.), ne résidant pas « dans leurs meubles », ainsi que l'exigeait la loi, ont été jusqu'à maintenant privées de leur droit de vote. Et après six ans seulement de cette expérience, alors qu'il en a fallu plus de soixante pour se décider à la tenter... on trouve la chose si simple, si naturelle, on considère qu'elle est si bien dans la ligne courante des événements qu'un des premiers actes du nouveau Parlement est d'abroger toute différence électorale entre les deux sexes. Où sont donc ceux qui prétendent que les expériences faites sur le compte du suffrage féminin ont été détestables? et quel beau démenti à leur opposer immédiatement!

Le nouveau Parlement anglais, il est vrai, non seulement a été élu par des femmes, ce qui évidemment modifie fortement l'opinion d'un député sur la valeur électorale de celles-ci mais encore a eu l'occasion fréquente, durant les premiers mois de son existence, d'apprécier les capacités de femmes députées. Grâce aux journaux féministes anglais, qui ont eu l'excellente idée d'inaugurer une nouvelle rubrique *Nos femmes députées*, nous pouvons, nous aussi, suivre semaine après semaine l'activité des femmes parlementaires, et à la fois constater sur quels sujets se porte spécialement leur intérêt et enregistrer qu'elles savent fort bien faire entendre leur voix quand ces sujets viennent en discussion. C'est ainsi que Lady Astor et Mrs. Wintringham ont énergiquement soutenu un projet sur l'option locale dans le Pays de Galles, l'une avec toute sa conviction d'antialcooliste, l'autre avec le poids d'expériences faites dans des villages de campagne; que Lady Astor est intervenue dans la question toujours pendante de la prostitution réglementée à Hong-Kong; que Mrs. Wintringham a interpellé le gouvernement sur la nécessité d'une législation donnant à la mère les mêmes droits qu'au père sur ses enfants, a réclamé l'augmentation du nombre des agentes de police à Londres, et a prononcé sur la question des pensions aux veuves civiles un discours que la presse a qualifié du meilleur qui ait été entendu ce jour-là... Parmi les nouvelles venues, il faut citer l'intervention de la duchesse d'Atholl en faveur des femmes employées dans les ministères, et surtout le discours prononcé du banc des ministres par Miss Bondfield, répondant à une interpellation sur l'efficacité de la loi d'assurance, et qui a été accueilli par les applaudissements de toute la Chambre. Le *Times* lui-même constata que, pour la première femme qui prend la parole au nom du gouvernement, c'est un excellent début.

* * *

Nos lecteurs n'ont pas oublié la courageuse intervention de Mlle Vromant, conseillère municipale à Bruxelles, en faveur de l'interdiction de représentation du film de *La Garçonne*. Malheureusement, ses efforts n'ont pas été couronnés de succès, et après une très longue discussion, sa motion a été rejetée

par 25 non et 4 abstentions contre 12 oui. Les arguments des adversaires étaient d'ordre différent: les uns soutenaient, malgré la thèse juridique fortement étayée de Mlle Vromant, qu'il y avait impossibilité légale et constitutionnelle pour le Conseil Communal à intervenir, les autres lui refusaient toute compétence en matière de morale, et la troisième catégorie se prévalait naturellement du fameux principe de la liberté individuelle, que l'on est si fort enclin — et ailleurs qu'en Belgique!! à mettre en avant dès que pointe à l'horizon une interdiction visant au bien commun, mais gênante pour les aises d'un particulier. A Gand, Mlle Bertha Boonant, conseillère municipale, n'a pas obtenu plus de succès.

La morale de l'histoire... c'est qu'il faut davantage de femmes dans les Conseils municipaux. Si à Bruxelles, ainsi que l'écrivait Mlle Van den Plaas, seule une femme a eu le courage de dénoncer l'empoisonnement qui menaçait la cité, un plus grand nombre de femmes faisant bloc autour d'elle, en songeant chacune à ses enfants — ou encore aux enfants qui n'ont point de mère pour songer à eux, ou dont les mères n'ont pas voix dans les Conseils, — aurait certainement changé la majorité. C'est à quoi devraient réfléchir aussi ceux qui craignent pour la famille l'introduction du suffrage féminin.

* * *

Chez nous, on annonce que l'Office fédéral du Travail vient de mener à chef un projet de loi, qui constituerait la première partie de la législation sur les arts et métiers, que l'on attend depuis si longtemps, et qui a trait surtout à la préparation professionnelle de la jeunesse. Ce sont là et depuis toujours des questions au programme des féministes; aussi y reviendrons-nous en détail prochainement.

E. Gd.

## Genève entre deux sessions

Quand l'Assemblée plénière de la Société des Nations est en session, les rues de Genève sont égayées de drapeaux, et dans le hall de chaque hôtel comme sur chaque place publique, des groupes d'ardents internationalistes de tous pays discutent les problèmes du monde dans toutes les langues de la terre.

Entre deux sessions, évidemment, les manifestations extérieures sont moins nombreuses; mais, pour qui sait voir, une grande somme de travail intense continue à s'accomplir. Au Palais des Nations, c'est un va et vient continuel: un tel revient justement de Russie avec un rapport étonnant; un autre tel part à la minute pour Memel avec une Commission d'enquête; celui-ci a réuni toute une moisson de statistiques jusque là inconnues sur tel sujet d'importance vitale; celui-là qui représente tel gouvernement est fort inquiet parce qu'il sait que quelque vérité qui ne lui sera pas toujours agréable va être connue... Des Commissions siègent sans arrêt, dans des salles différentes, sans être toujours suivies par des journalistes, mais travaillant ferme; des décisions sont prises, des experts consultés; on coordonne, on organise, et de jour en jour de petits signes de progrès se manifestent. Aujourd'hui, c'est tel pays qui ratifie la convention de l'opium; hier c'était tel autre qui a décidé de mettre l'explication du Pacte au programme de ses écoles; demain, ce sera la Grande-Bretagne adhérant au protocole d'arbitrage obligatoire par la Cour Internationale, et ainsi de suite.

Maintenant aussi la ville de Genève se préoccupe de politique comme en temps de session, mais cette fois, il ne s'agit pas de politique internationale. Une votation populaire est imminente sur la journée de huit heures, la proposition ayant été faite de modifier la loi actuelle et d'autoriser l'augmentation des heures de travail. Cette nuit, toutes les colonnes d'affichage ont été couvertes d'une floraison de brillantes affiches, criant sur tous les tons de l'arc-en-ciel: « Oui » ou « Non ». D'après les affiches, les « Non » ont une majorité écrasante. Sur quelques affiches, flamboie un appel aux partisans de la Société des Nations: « De tout ce que vous nous avez promis quand la Suisse a adhéré à la Société des Nations, subsiste la journée de huit heures. Partisans de la S. d. N. votez Non »...

Et au milieu de toutes, sur toutes les colonnes, éclate une grande affiche couleur chamois (bouton d'or! *Réd.*) qui fait vibrer une autre corde: «Electeurs! Réfléchissez! Des milliers de femmes gagnent leur vie! Trouvez-vous juste qu'elles ne puissent pas participer à la votation sur la revision de la loi sur les fabriques?

*Femmes qui travaillez! Mères de famille! Réfléchissez! Aidez-nous à obtenir le droit de vote!*

(*The Woman's Leader*) R. Oliver Strachey

## Pour ou contre les 1588?

*(Réponses à notre enquête)*

Puisque vous demandez l'avis de vos lecteurs au sujet de la rubrique « des 1588 abonnés », j'estime que c'est un devoir de répondre à votre question. J'avoue cependant que je suis quelque peu embarrassée: d'une part, je suis de ceux que le mouvement des abonnements intéresse infiniment et qui lisent avec plaisir ce qui le concerne; d'autre part, à force d'avoir entendu, de côtés très divers, des personnes agacées par l'obsession de la rubrique en question parler de se désabonner, je redoute une débâcle des abonnements.

C'est pourquoi, pour donner dans la mesure possible satisfaction aux deux points de vue, je me demande si l'on ne pourrait pas:

I. Espacer la publication du mouvement des abonnés et la faire à époque fixe: par exemple, dans le premier numéro de chaque trimestre.

II. Placer cette rubrique non plus en première page, où il est presque impossible de ne pas la voir, mais à une place toujours la même, en dernière ou en avant-dernière page, par exemple juste avant, ou juste après les communications des Associations féministes. De cette façon ceux qui s'y intéressent sauraient quand et où la trouver, et il serait aisé à ceux qui ont les nerfs trop sensibles de l'éviter.

III. Publier non pas l'avance ou le recul des abonnements (qui est trop souvent décourageant), mais le nombre des abonnés au jour de la publication et le chiffre de 1588 à atteindre. De voir le chemin parcouru fait paraître le but plus rapproché et stimule le désir de l'atteindre. Peut-être pourrait-on également supprimer ou réduire le commentaire: les chiffres sont suffisamment éloquents et les humains n'aiment pas se voir rappeler à leur devoir.

Il est possible que ces suggestions vous soient faites encore d'autre part, car nous les avons discutées entre quelques-unes il y a peu de jours.

Nelly Schreiber-Favre, *avocate (Genève.)*

J'estime que la rubrique « En route pour les 1588 abonnés » a sa place dans le journal. Il faut savoir envisager le succès et l'insuccès dans une Association comme la nôtre, il faut de la patience et de la persévérance. Chaque membre devrait avoir à cœur d'aider notre journal en s'y abonnant, ou en aidant financièrement si le cas est nécessaire. Le journal est nécessaire à la vie de notre Association. J. Richard *(Bienne).*

Dans le dernier *Mouvement Féministe* vous posez la question: si vos lecteurs estiment que la rubrique « Pour les 1588 abonnnés » est utile ou nuisible au développement du *Mouvement*. Je vous dirai très volontiers mon opinion à ce sujet. Moi, je n'ai jamais été agacée par ce titre se répétant dans chaque numéro, mais il est possible qu'il soit préférable et plus prudent de parler moins souvent des 1588 abonnés, et d'y revenir régulièrement tous les deux mois par exemple. De cette façon-là, les lecteurs resteraient au courant de ce qui se passe quant aux nouveaux abonnements, sans être toutefois énervés par ce chiffre.

E. Vischer *(Arosa).*

Pour le commerce j'ai observé qu'il faut toujours suivre cette règle: ne jamais se plaindre (sauf à des amis intimes). Ne jamais